



Renseignement pour un changement d'un permis tunisien à un français

Par **ines**, le **20/06/2012** à **10:25**

bonjour,rnc'est pour un renseignement c'est urgent s'il vous plaît,rnje suis d'une nationalité tunisienne et actuellement je suis en france depuis 2 ansrnpj'ai un titre de séjour de 10 ansrnje voudrais savoir si je peut passer mon permis en tunisie et apré je peut le changer en france et se devient un permis français ou non?rnpour information, j'ai appelé a prefecture et le consulat il m'ont dit qu'il faut signé des conditions(la prefecture ma dit d'appeler le consultat, le consultat m'a conseiller d'appeler la prefecture)rnje suis totalement perduernmerci de me répondre rncordialement

Par **citoyenalpha**, le **20/06/2012** à **16:12**

Bonjourrrnrétant détenteur d'une carte de séjour de résident depuis 2 ans, vous ne pouvez obtenir le droit de conduire en France qu'en passant les épreuves du permis français à défaut d'échange d'un permis étranger valide pendant votre première année de résidence.rnrnSeule exception : un séjour de plus de 6 mois en Tunisie pendant lequel vous obtenez le permis tunisien. Il conviendra de prouver la durée du séjour.rnrnRestant à votre disposition.

Par **ines**, le **21/06/2012** à **08:29**

oui mais, je comprend pas la préfecture m'a dit qu'il fallait que je fait la demande pour un changement d'un permis depuis mon premier titre de séjour, alors que j'étais mineur depuis 2

ans en plus j'avais un document de circulation et le 28/10/2011 j'ai eu mon titre de séjour de 10 ans.!!je comprend pas car moi je veux le passer la bas même si je reste 6 moi, mais le problème c'est que si je le passe après je reviens en france et la prefecture n'accepte pas mon permis!!!je suis desuesrnm merci de votre compréhension

Par **Tisuisse**, le **21/06/2012 à 18:32**

Bonjour,rnrnPassez donc votre permis français en France et vous serez tranquille.